

Proposition Corrigé Concours ATRF BAP J université Bretagne 2018

Proposition Corrigé Concours ATRF BAP J université Nantes Bretagne 2018

I : Culture Générale

1 : b

2 : b

3 : c

4 : c

5 : c

6 : c

7 : Malala Yousafzai/ Barack Obama/ Nelson Mandela

8 : c

9 : prix HT $x(1,055)=26,40$ donc prix HT $=26,40/1,055=25,02€$

10 : $9 \times 31 = 279 / 9 \times 61 = 549$

II : Questions spécifiques :

1 : Mme Frédérique Vidal

2 : loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants d'où résulte Parcoursup

3 : Le conseil académique est composé de la commission de la recherche (ex CS) et de la commission de la formation et de la vie universitaire (ex CEVU) Il est consulté ou peut émettre des vœux sur les orientations des politiques de formation, de recherche, de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle et de documentation scientifique et technique, sur la qualification à donner aux emplois d'enseignant-chercheur et de chercheur vacants ou demandés... Il est consulté sur toutes les mesures visant à garantir l'exercice des libertés universitaires et des libertés syndicales et politiques des étudiants.

4 : droits du fonctionnaire :

1. liberté d'opinion politique, syndicale, philosophique ou religieuse,
2. droit de grève,
3. droit syndical,
4. à la formation permanente,
5. droit de participation,
6. rémunération après service fait,
7. droit à la protection.

5 : devoirs du fonctionnaire :

- Secret professionnel
- Discrétion professionnelle
- Obligation d'impartialité
- Obligation de neutralité
- Information du public
- Obligation de service
- Obéissance hiérarchique
- Obligation de réserve

6 : La taxe d'apprentissage permet de faire financer les dépenses de l'apprentissage et des formations technologiques et professionnelles par les entreprises.

7 : oui, dépense libératoire pour les entreprises.

8 : l'annualité, la spécialité, l'unité et l'universalité, équilibre budgétaire et sincérité budgétaire

9 : Les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail sont des instances de concertation chargées de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents dans leur travail. Ils ont pour mission de participer à l'amélioration des conditions de travail et de veiller à la mise en œuvre, par les chefs de service ou d'établissement, des prescriptions du code du travail relatives à la santé et la sécurité au travail qui sont applicables à la fonction publique. A ce titre, ils sont notamment consultés sur tout projet d'aménagement important modifiant les conditions de santé, de sécurité ou les conditions de travail. Ils participent également à l'analyse et à la prévention des risques professionnels par le biais, notamment, de la visite

Ceci n'est qu'une proposition de correction. Le Sgen-CFDT n'est pas responsable d'une éventuelle erreur de correction, vous pouvez cependant nous faire part de complément de correction. Toute aide est la bienvenue...

Proposition Corrigé Concours ATRF BAP J université Bretagne 2018

régulière des sites relevant de sa compétence et d'enquêtes menées en matière d'accident de travail, de service et de maladie professionnelle.

10 : Le recteur a autorité sur les personnels académiques et détient les pouvoirs de gestion et de contrôle sur l'ensemble des services et des établissements d'enseignement, publics ou privés sous contrat, du primaire à l'université. Il assure l'impulsion et le suivi de la politique éducative dans l'académie. Il anime une politique de concertation avec les partenaires du système éducatif : services de l'État, collectivités locales et territoriales, entreprises, organisations socio-professionnelles.

11 : titulaires :enseignants chercheurs (professeurs université et maitre de conf) contractuels : doctorant

12 : élu par les membres du CA pour un mandat de 4ans

13 : L'Intranet est destiné à la communication interne à l'établissement. L'ENT est Un espace numérique de travail ou environnement numérique de travail (ENT) est un point d'accès au système d'information des établissements d'enseignement français.

14 : Les ordonnateurs secondaires sont délégataires de crédits de la part des ordonnateurs principaux. Les préfets sont ordonnateurs secondaires de l'État. Il n'y a pas d'ordonnateurs secondaires au niveau local.

15 : Décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

16 : ECTS : European Credits Transfer System en anglais, soit système européen de transfert et d'accumulation de crédits
Licence : 180 crédits et Master 120 crédits supplémentaires.

17: Les cordées de la réussite visent à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur de jeunes quel que soit leur milieu socio-culturel, en leur donnant les clés pour s'engager avec succès dans les filières d'excellence.

18 : des projets d'initiatives positives peuvent obtenir une aide par le fond social de l'établissement. Le FSDIE (Fond de Solidarité et Développement des Initiatives Étudiantes) sert, entre autre, à soutenir la réalisation de projets étudiants, à caractère associatif ou individuel, sous la forme de subventions attribuées par l'Université.

Le FSDIE permet la mise en œuvre d'une véritable politique d'établissement dans le domaine associatif et favorise l'accroissement de la vie associative et le développement des initiatives étudiantes qui doivent concourir à l'amélioration de la vie étudiante.

19 : les services communs pour assurer :

- l'organisation des bibliothèques et des centres de documentation,
- le développement de la formation permanente,
- l'accueil, l'information et l'orientation des étudiants,
- l'exploitation d'activités industrielles et commerciales,
- l'organisation des actions impliquées par la responsabilité sociale de l'établissement.

Service central : Ce sont par exemple : un centre de ressources informatiques, un service hygiène et sécurité, un service d'action sociale et culturelle...
Le chef d'établissement, pour la direction de l'établissement, est entouré d'une équipe administrative appelée la plupart du temps « services centraux ».

20 : les étapes de la dépense :

1) l'engagement, acte par lequel un organisme public crée ou constate à son encontre une obligation de laquelle découle une dette, est soumis à une double légalité budgétaire et juridique ;

Ceci n'est qu'une proposition de correction. Le Sgen-CFDT n'est pas responsable d'une éventuelle erreur de correction, vous pouvez cependant nous faire part de complément de correction. Toute aide est la bienvenue...

Proposition Corrigé Concours ATRF BAP J université Bretagne 2018

2) la liquidation qui vérifie la réalité de la dette (existence du service fait et des droits du créancier)) et arrête le montant de la dépense ;

3) l'ordonnancement (ministre) ou le mandatement (autres ordonnateurs), acte administratif donnant l'ordre de payer la dette de l'organisme public (échappent à l'ordonnancement préalable le traitement des fonctionnaires civils de l'État - Opérateur national de paye- et les pensions civiles et militaires de retraite soit près de la moitié des dépenses de l'État) ;

4) le paiement, acte par lequel l'organisme public se libère de sa dette.

21 : Communauté d'université et d'établissement.

Pascal Olivard

22 : Juridiquement le baccalauréat est le 1^{er} diplôme de l'enseignement supérieur.

LMD : licence/master/doctorat

désigne un ensemble de mesures modifiant le système d'enseignement supérieur français pour l'adapter aux standards européens

23 :

date : (mettre la date du jour du concours par ex)

Objet : Convocation

Les membres du Conseil d'Administration sont conviés à la réunion qui aura lieu le 15 mai 2018 à 9h en salle B602.

Il sera présenté à l'ordre du jour: (indiquer les objets de la réunion, modifications ou élection du nouveau bureau ou...)

Les personnes souhaitant se présenter au nouveau bureau sont priés de se faire connaître auprès du secrétariat. (en cas d'ordre du jour sur la nomination des membres du bureau).

Vous êtes priés de confirmer votre présence auprès (secrétariat ou ...)

En cas d'impossibilité de participer, il vous est possible d'être représenté par un autre membre du C.A (comme prévu aux statuts, si autre condition), pour cela établir un pouvoir et nous l'adresser avant le.....

Le..... à Signature (du secrétaire)

24 :

mots	correction
jacques	Jacques
impeccablement	impeccablement
tondu	tondue
Grand mouvement	Grands mouvements
métalisé	métallisé
affairait	affairaient
couronnés	couronnées
déambulaient	déambulait

25 :

moy sem 1 : $(11 \times 3 + 13 \times 4 + 12 \times 3) / (3 + 4 + 3) = 12,1$

moy sem 2 : $(9 \times 3 + 8 \times 4 + 11 \times 3) / (3 + 4 + 3) = 9,2$

sur l'année : $(Moy1 + moy2) / 2 = (12,1 + 9,2) / 2 = 10,65$

Pour passer en L2, les semestres peuvent se compenser, il faut donc avoir 10 de moyenne sur l'année. Même si on n'a pas validé son année, on peut quand même passer en L2 et réaliser les matières prévues en L2 et refaire les matières de L1 par exemple pour arriver à récupérer la moyenne.

Ceci n'est qu'une proposition de correction. Le Sgen-CFDT n'est pas responsable d'une éventuelle erreur de correction, vous pouvez cependant nous faire part de complément de correction. Toute aide est la bienvenue...

Proposition Corrigé Concours ATRF BAP J université Bretagne 2018

26 :

médiane : on classe par ordre croissant :

1250/1275,20/1289,68/1329,26/2221/3026

et partager la série en 2 parts égales, comme un nb pair de valeurs, on fera la moyenne des 2 valeurs centrales: $(1289,68+1329,26)/2=1309,475$

moyenne : $(\text{somme})/6= 1732,858$

interprétation : Utilisez la moyenne pour décrire l'échantillon avec une seule valeur qui représente le centre des données. De nombreuses analyses statistiques utilisent la moyenne en tant que mesure standard pour le centre de la loi des données.

La médiane et la moyenne mesurent toutes les deux la tendance centrale. Les valeurs inhabituelles, appelées valeurs aberrantes, peuvent avoir davantage d'impact sur la moyenne que sur la médiane. Si vos données sont symétriques, la moyenne et la médiane sont similaires.

27 :

effectif physiq x quotité travaillée= $6 \times 1 + 2 \times 0,8 + 1 \times 0,5 = 8,1$ EPT

28 : Parcoursup

Ceci n'est qu'une proposition de correction. Le Sgen-CFDT n'est pas responsable d'une éventuelle erreur de correction, vous pouvez cependant nous faire part de complément de correction. Toute aide est la bienvenue...